

Emetteur

Forget About IT SAS
4 Avenue du château
Allée droite, 1er étage
94210 ST MAUR DES FOSSÉS
FRANCE
N° de TVA Intracommunautaire : FR12907697676
Téléphone : 0781012453
Email : contact@forgetaboutit.fr
Site Internet : https://www.forgetaboutit.fr/

Adressé à

MX Evenement
ZI Fosses
10 rue de la Ferme St Ladre
95470 St-Witz
FRANCE

Détails du devis

Montants exprimés en EUR (Euros)

Type	Description	Qté	TVA	Prix Unit. HT	Total HT
<i>LiveStream MSF 2022 - 3 jours</i>					
Jours	Forfait diffusion encodage	3	20,000 %	500.00	1,500.00
Jours	Forfait diffusion 1000 viewers	3	20,000 %	350.00	1,050.00
Jours	Forfait multitrack 3 audios 1000 viewers	3	20,000 %	150.00	450.00
Jours	Forfait astreinte équipe technique	3	20,000 %	1,100.00	3,300.00
Jours	Forfait hébergement plateforme web (Player + Chatbox)	3	20,000 %	100.00	300.00
Total HT					6,600.00
Montant TVA (20,000 %)					1,320.00
Total TTC					7,920.00
Total à payer					7,920.00

Conditions d'accord**CONDITIONS GENERALES DE VENTE****Article 1 - Objet du contrat**

Le présent contrat définit les conditions générales dans lesquelles le Prestataire s'engage à réaliser pour le Client des prestations du présent devis.

Il a pour objet l'hébergement d'une plateforme web développée par le Client, composée d'un lecteur vidéo diffusant un flux en direct ainsi que d'un système de discussion en direct (chat); ainsi que l'encodage et la diffusion d'un flux de données transmis par le client comprenant une piste vidéo et trois pistes audios afin de le distribuer à un nombre maximum de mille (1 000) spectateurs simultanés.

Toute acceptation du devis en ce compris la clause « Bon pour accord » implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Article 2 - Modalités de règlement

La facture sera établie au terme de la mission et adressée au Client qui se libérera des sommes dues.

Le paiement est à effectuer par Virement Bancaire.

L'échéance du paiement est à réception.

En cas de non paiement à son échéance, toute somme due portera intérêt à compter de ladite échéance jusqu'au paiement intégral, à un taux minimum égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Article 3 – Droits et obligations des parties

Le Prestataire garanti la distribution du flux transmis par le Client, qu'il transmettra par ses propres moyens aux serveurs du Prestataire, et ce jusqu'à un seuil mille (1000) spectateurs simultanés.

Au delà de ce seuil le Prestataire ne garanti plus la disponibilité totale ou partielle de son service.

Concernant la plateforme d'hébergement web, le Prestataire s'engage à héberger et distribuer la plateforme web dont le code lui est fournis par le Client.

Le Prestataire s'engage à la disponibilité de la plateforme web jusqu'à un mille (1000) utilisateurs simultanés.

En outre, le Prestataire ne saurait être reconnu responsable en cas de défaillance de la plateforme dans le cas où cette dernière serait causée par le code mis à disposition par le Client.

Article 4 – Date et durée

La prestation fournie par le Prestataire débutera le 08 Juin 2022 à 10h00 et prendra fin le 12 Juin 2022 à 19h00 et se déroulera selon les dispositions suivantes :

- Le 08 Juin 2022 de 10h00 à 19h00 le Prestataire mettra à disposition l'infrastructure web et celle de diffusion du flux au Client pour lui permettre d'effectuer les configurations nécessaires à la diffusion.
- Les 09, 11 et 12 Juin 2022 de 09h00 à 19h00 le Prestataire mettra à disposition l'infrastructure web et celle de diffusion du flux au Client afin de distribuer le flux à un maximum de mille (1000) spectateurs, ainsi qu'une équipe technique dédiée à la maintenance de son infrastructure pour la durée de la prestation.

Article 5 – Modalités techniques

Le client transmettra un flux au format mpegts contenant les pistes suivantes :

- Piste Vidéo : Bitrate 3000 Kbps, Encodeur libx264
- Piste Audio 1 (Français) : Bitrate 128 Kbps, Encodeur aac
- Piste Audio 2 (Anglais) : Bitrate 128 Kbps, Encodeur aac
- Piste Audio 3 (Espagnol) : Bitrate 128 Kbps, Encodeur aac

Le prestataire encodera et redistribuera le flux au format mpegts contenant les pistes suivantes :

- Piste Vidéo 1 : Résolution 1920*1080, Bitrate 3 000 Kbps, Encodeur libx264
- Piste Vidéo 2 : Résolution 1280*720, Bitrate 2 000 Kbps, Encodeur libx264
- Piste Vidéo 3 : Résolution 854*480, Bitrate 1 000 Kbps, Encodeur libx264
- Piste Vidéo 4 : Résolution 640*360, Bitrate 500 Kbps, Encodeur libx264
- Piste Audio 1 (Français) : Bitrate 128 Kbps, Encodeur aac
- Piste Audio 2 (Anglais) : Bitrate 128 Kbps, Encodeur aac
- Piste Audio 3 (Espagnol) : Bitrate 128 Kbps, Encodeur aac

Article 6 – Litiges

Le présent contrat est régi par la loi française. En cas de litige, Prestataire et Client s'engagent à chercher en bonne intelligence une solution amiable. En cas de désaccord majeur, le tribunal compétent sera celui du domicile du Prestataire, à savoir le tribunal de commerce de CRETEIL.

Bon pour accord

A _____, le _____ / _____ / _____

Signature et cachet

.....
Qualité du signataire